

TERRITOIRES DE PROJET

Numéro
26
Printemps
2024

LA LETTRE DES PÔLES TERRITORIAUX ET DES PAYS

Interview exclusive : **Jean-Paul DELEVOYE**

Fondation des Territoires, Président

Tourisme accessible

Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Pays Gâtinais Montargois

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Interview de Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué général,

SOMMAIRE



3 **Éditorial**

4 **Actualités**

EN EXCLUSIVITE

6 **Interview du Mag - Jean-Paul DELEVOYE**

NOS TERRITOIRES

8 **Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais - Pays Gâtinais Montargois : Tourisme et handicap**

10 **Pays Lauragais- Interview Sylvie FORESTIER**

NOS PARTENAIRES

12 **Agence France Locale**

13 **Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés**

ANPP VOUS ACCOMPAGNE

15 **Mobilités**

16 **Questions juridiques**

- La "délibération sur table" : à éviter absolument !
- Fusion de syndicats mixtes ou de PETR, attention deux procédures !

17 **Enquête PCAET**

WEBMAGAZINE ÉDITÉ PAR ANPP - TERRITOIRES DE PROJET

Directrice de la publication :
Josiane CORNELOUP, Présidente

Directeur de la rédaction :
Michael RESTIER, Directeur

Rédactrice en chef et mise en page :
Manel BELMOKH, Chargée de mission



POUR NOUS CONTACTER :

06 12 02 01 78 / 22, rue Joubert 75009 PARIS
contact@anpp.fr / anpp.fr



SCAN ME



Des ambitions écologiques contrariées à la veille d'élections européennes à forts enjeux

2024 commençait bien pourtant bien avec l'annonce forte d'un Fonds vert doublé ! Toutefois, les annonces de Bruno Le MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, sont venues rapidement doucher cette ambition, par la publication d'un **décret confirmant l'annulation supplémentaire de 10 milliards de crédits sur l'année 2024.**

Parmi les coupes aléatoires et sans concertation la cohésion des territoires perd 736 millions d'euros, la culture 204 millions et surtout l'écologie, grande perdante de ces arbitrages, avec 2,138 milliards d'euros (dont 500 millions pour le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires / Fonds vert et près d'un milliard pour Ma Prime Rénov'). **On peut aisément parler d'une politique d'austérité budgétaire**, car le même Ministre, qui pourtant s'en défend, annonce une nouvelle coupe **supplémentaire en 2025 de 20 milliards.**

Face à nos défis, il faut au contraire ne pas ralentir, et même décupler les efforts en matière d'adaptation et d'atténuation du réchauffement climatique. **Les enjeux sont à traiter aujourd'hui et non hypothétiquement demain.** Car il faut également avoir à l'esprit que les premières concernées par ces baisses resteront les collectivités locales, en première ligne sur le terrain.

C'est de plus dans un contexte déjà tendu (crise agricole notamment), que ces annonces tombent bien fâcheusement. Avec les élections européennes de début juin en ligne de mire, traditionnellement peu propices à la mobilisation, les résultats électoraux pourraient s'avérer catastrophiques pour le projet européen. **Mobilisons-nous pour qu'il ne pâtisse pas de considérations purement nationales !**

C'est donc dans un contexte bien instable qu'il nous faudra collectivement être vigilants et exigeants pour que nos missions puissent être convenablement mises en œuvre, **en adéquation avec ces défis qui nous obligent.**

ANPP - Territoires de projet est votre association, à votre service et à votre écoute. Merci pour votre confiance et vos soutiens toujours plus nombreux.

Josiane CORNELOUP
Présidente ANPP - Territoires de projet
Député de Saône-et-Loire

A blue ink signature of Josiane CORNELOUP, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.

ACTUALITES



Fresque de l'Engagement local

Inspirée de celle du climat, la Fresque de l'Engagement local >> accompagne les collectifs publics ou privés impliqués dans la vie de la Cité, en proposant de s'approprier les enjeux du développement local et une meilleure compréhension de l'écosystème institutionnel. Cet outil d'animation s'adresse à tout acteur : acteurs institutionnels, agences, élus locaux, services déconcentrés de l'État, consulaires, collectif d'habitants, assemblées de sociétaires, conseils de développement, de quartier..



[En savoir + >>](#)



EGPP 2024 synthèse

Cette édition a rassemblé plus de 500 personnes et ainsi mobilisé experts, élus, techniciens, partenaires privés et publics, planchant sur le thème fédérateur et ambitieux du "bonheur local". L'occasion également de valoriser les bonnes pratiques, avec les Trophées de l'Innovation Territoriale 2024, qui ont consacré 7 initiatives inspirantes de Territoires. Les travaux conclusifs des commissions, consolidés par les nombreux temps d'échanges alimenteront le futur plaidoyer pour les prochaines élections européennes, du 9 juin prochain.



[Synthèse EGPP 2024 >>](#)

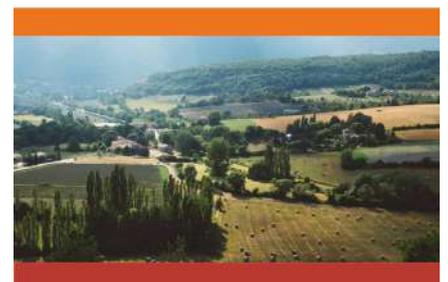


Enquête PCAET

Outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire, le PCAET s'est inscrit depuis 2017 dans le paysage des dispositifs territorialisés de planification. Bien que largement déployée, la démarche PCAET est toujours en construction et les enjeux qui l'entourent restent entiers. Alors que les premiers plans ont été élaborés en 2017, ANPP - Territoires de projet a souhaité actualiser la connaissance sur les PCAET.

[Retrouvez l'enquête >>](#)

Enquête
Le PCAET dans les Territoires
de projet



Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays

ACTUALITES



Podcasts "Territoires de projet"

"Territoires de projet" est un podcast créé par ANPP - Territoires de projet, en partenariat avec le CNFPT et avec le concours du média "Territoires Audacieux". La première saison est composée de sept épisodes d'une vingtaine de minutes qui mettent à l'honneur les lauréats 2024 des Trophées de l'Innovation Territoriale remis lors des EGPP 2024 à La Rochelle.

[Découvrir les épisodes >>](#)



Club Territoires et Parlementaires



Pour la dernière rencontre trimestrielle du Club Territoires et Parlementaires, à l'Assemblée nationale, co-présidé par les Vice-présidents ANPP - Territoires de projet Vincent THIEBAUT, Député du Bas-Rhin, et Louis-Jean de NICOLAY, Sénateur de la Sarthe, les travaux ont porté sur la question des aînés en milieu rural. Les échanges se sont déroulés autour des exposés de Pierre-Olivier LEFEBVRE, Délégué général de RFVAA et Séverine FLEITH, Directrice du Pays du Bassin d'Arcachon et Val de l'Éyre, Territoire particulièrement exposé au sujet.



Agenda

Mars

- 21 : Rencontre avec Maxime BADUEL, Délégué interministériel à l'ESS
- 27 : Participation aux Rencontres Biodiversité et Territoires de l'OFB
- 29 : Vendredis Territoriaux "Tourisme de demain" >>

Avril

- 4 : "Territoires & Solutions" - Bleu Blanc Zèbre >>
- 18 : Seconde audition d'Éric WOERTH
- 26 : Vendredi Territoriaux "Panorama des fonds européens sectoriels"



INTERVIEW DU MAG



Jean-Paul DELEVOYE a été élu Président de la Fondation des Territoires en 2022.

- Il a été Président du Conseil Economique Social et Environnemental de 2010 à 2015.

- Il a été Ministre de la Fonction Publique, de la réforme de l'État et de l'aménagement du territoire de 2002 à 2004.

Jean-Paul DELEVOYE

Président, Fondation des Territoires

Tout d'abord, comment allez-vous ?

Je suis préoccupé et motivé. Préoccupé car tout le monde découvre brutalement la finitude de la Planète, la fragilité du présent et la remise en cause de nos certitudes idéologiques, économiques, religieuses. Motivé car la vie est mouvement, dynamique. Et je suis convaincu que le conflit permanent nous amènera au compromis et au partage, que l'Homme respectera la Nature et ses lois et cessera de la dominer. Au moment où chacun débat sur la possibilité de choisir sa mort, il faut surtout se préoccuper de garder la liberté de choisir sa vie et de préserver ses lieux de vie, donc les territoires. Le sursaut viendra des territoires.

Comment s'est forgée votre implication auprès des collectivités et au service de l'intérêt public, en somme quel est votre parcours ?

Très tôt à 15-16 ans, j'ai considéré que la vie ne vaut que par l'engagement au service des autres et donc du collectif national, local ou associatif. Toute ma vie a été basée sur le dialogue entre Etat et collectivités territoriales, citoyens et administration,

employeurs, syndicats et associations, et ce qui fait Société ou Nation dans le respect de chacun au nom d'un destin collectif.

"Très tôt à 15-16 ans, j'ai considéré que la vie ne vaut que par l'engagement au service des autres et donc du collectif national, local ou associatif."

Pouvez-vous nous parler de la Fondation des Territoires ?

Lancée officiellement le 14 juin 2022 après 5 ans de préfiguration, la Fondation des Territoires est un espace de dialogues et d'expérimentations à l'écoute des réalités territoriales. Son objectif est de croiser les regards publics – privés, nationaux – territoriaux, et prendre le risque de "faire alliance" face à nos défis communs. La Fondation porte 3 missions : partager les expériences, expérimenter et apporter des éclairages et réflexions. Elle s'appuie pour ce faire sur une dynamique partenariale. L'ANPP-Territoires de projet est partie prenante de la Fondation au travers de sa participation au Comex et de ses travaux.

Quels sont vos dossiers prioritaires du moment ?

Trois dossiers sont au cœur des programmes de la Fondation et de ses partenaires. La territorialisation des transitions est un sujet co-animé avec le Réseau des catalyseurs territoriaux qui fêtera ses 10 ans le 2 juillet prochain : 6 webinaires et la mise à jour de la plateforme « L'innovation territoriale en action » permettront de partager sur ce sujet. Il est urgent de valoriser les compétences du « premier kilomètre des besoins » : celles qui agissent au plus près des fragilités et des aspirations d'engagement pour y répondre. Le programme « Chef de projet innovation territoriale » piloté par Le RAMEAU. Un travail conjoint avec la Chaire InterActions a pour objectif de qualifier les spécificités des compétences mobilisées pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des Projets de Territoire qui incarnent l'ODD 17 en pratiques, tels que le définit parfaitement ANPP-Territoires de Projet. Et enfin, la Fondation suit avec grand intérêt les travaux de la Chaire InterActions sur la notion de Territoire(s) et ceux de l'ANPP - Territoires de projet sur l'analyse des Contrats de Réussite et de Transition Ecologique (quels impacts sur les coopérations territoriales, des crises sur l'action des élus,...)

"Il est urgent de valoriser les compétences du "premier kilomètre des besoins" "

Plus globalement, quelle est votre vision du développement local de ces dernières années ?

Il peut y avoir des territoires sans projet mais il ne peut y avoir de projet sans territoire. Et il n'y a pas de territoire sans énergie citoyenne. Il faut la révéler, la mobiliser, la nourrir. L'adaptation aux transitions ne se fera pas contre mais avec les citoyens et les opinions. C'est le rôle de l'ingénierie territoriale. Elle constitue l'une des clés de réussite pour permettre à tous les territoires de s'adapter aux transitions majeures que nous connaissons. Les actions qui permettront à la fois de valoriser et soutenir toutes les ingénieries locales, et de développer les compétences sont nécessaires et sont à renforcer.

"Il peut y avoir des territoires sans projet mais il ne peut pas y avoir de projet sans territoire. Et il n'y a pas de territoire sans énergie citoyenne."

Le mot de la fin ?

L'antidote à la période sombre que nous vivons, c'est de transformer le négatif en positif, c'est la gourmandise du futur et c'est faire briller toutes les initiatives lumineuses des territoires. C'est pourquoi la Fondation des Territoires est ravie du partenariat stratégique noué avec l'ANPP-Territoires de projet. Nous sommes à l'aube d'une nouvelle Humanité où le capital social sera la vraie ressource pour concilier le respect de la Nature et de l'Humain. Les Etats Généraux 2024 de l'ANPP sur le « bonheur local » nous invitent à penser l'avenir avec espoir et enthousiasme. Ce que nous partageons au sein de la Fondation des Territoires !



TERRITOIRE EN ACTION



TOURISME ET HANDICAP PAYS BEUCE GÂTINAIS ET GÂTINAIS MONTARGOIS

Les PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et Gâtinais montargois, dans le nord Loiret (45), sont engagés dans une démarche commune d'animation d'un programme LEADER 2014-2022, à travers la création du GAL Pithiverais & Gâtinais, dont la stratégie était axée sur le développement touristique. Cette collaboration visait notamment à améliorer l'accessibilité universelle du territoire afin que tous, habitants et touristes, puissent profiter de conditions d'accès facilitées.

Ces deux PETR, se sont rapprochés de 3 GAL portugais (ESDIME, VICENTINA, TERRAS DENTRO) et 2 GAL espagnols (TENDUDIA et ADERCO) pour mener un projet ambitieux : "routes sans barrière". Au cœur des offres touristiques locales, la carence en équipements et services permettant une mise en accessibilité universelle (tourisme et handicap) est très vite apparue comme un frein important et intolérable. **Cet enjeu sociétal est pourtant majeur**, puisque les situations de handicap, visibles ou invisibles, permanentes ou temporaires, empêchent toutes formes d'inclusion. Or, le tourisme "sans barrière" sera bénéfique à tous, habitants et visiteurs, et non pas qu'aux seules personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie. **Il permet d'envisager un essor touristique à fort potentiel économique**, et au caractère hautement différenciant, par l'image positive véhiculée. C'est aujourd'hui la conclusion à laquelle nous sommes collectivement arrivés, au terme et au bénéfice d'un projet de coopération transnationale LEADER, qui aura duré 3 ans. La prise en compte collective du tourisme et handicap n'a jamais été traitée jusqu'à la réalisation du projet de coopération "**Tourisme accessible**". Premier défi relevé ! Aujourd'hui, les acteurs du tourisme se remettent en cause et pensent accessibilité et handicap en amont des projets qu'ils portent. C'est ce changement de paradigme qui constitue un autre volet emblématique de cette action. Cela s'accompagne d'un changement de pratiques, de vocabulaire. Désormais la notion "d'usage" est prépondérante à celle de "réglementation". Cela amorce un changement social et sociétal pour que **l'accessibilité devienne la norme et non l'exception**.



Les différentes actions du projet de coopération :

Édition d'une bande-dessinée en collaboration avec la dessinatrice Bernadette Desprès, célèbre pour "Les Aventures de Tom-Tom et Nana". Cette BD a été créée, traduite dans les trois langues. **Adaptation d'une pièce de théâtre portugaise** qui est devenue "Qui veut gagner de l'inclusion ?" et a été diffusée en présence notamment de personnes en situation de handicap. **Production d'une vidéo de restitution du travail effectué** pendant les trois ans du projet de coopération. **Actions de formation** mises en place à destination des agents du secteur du tourisme. Ces 2 cycles de formations, dispensées par des personnes en situation de handicap, avaient vocation à sensibiliser les professionnels aux problématiques rencontrées par des personnes en situation de handicap, visible ou invisible, à travers des expériences immersives. **Organisation d'un colloque international**, le 25 octobre 2022 qui est venu clôturer la coopération. Le matin, des représentants des trois pays ont présenté les difficultés communes rencontrées, les solutions et les bonnes pratiques pour rendre les lieux et sites accessibles à tous. L'après-midi, des ateliers de mise en situation de handicap étaient proposés par des formateurs eux-mêmes concernés par une limitation d'un des quatre types de handicap (cécité, surdité, psychique ou physique). "Routes sans barrière" est devenu pour nous une démarche noble, et nous avons à cœur de la poursuivre, à travers le recrutement d'un doctorant pour travailler ce sujet à l'échelle du GAL Pithiverais et Gâtinais, en lien avec l'Université d'Orléans.



En savoir plus :

<https://www.pays-du-pithiverais.fr/>
<https://gatinaimontargois.com/>

INTERVIEW



Sylvie FORESTIER

Directrice, Pays Lauragais

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Après un parcours universitaire dans l'aménagement du territoire et les SIG, et diverses expériences professionnelles dans le secteur privé, j'ai intégré la fonction publique au sein d'un service de développement territorial d'un Département, qui avait pour mission de fournir de l'appui technique aux territoires ruraux dépourvus d'ingénierie. Recrutée en tant que contractuelle en remplacement d'un congé maternité dans ce service d'une quarantaine de personnes, ma mission principale était l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale pour un syndicat mixte maître d'ouvrage. J'ai alors connu une évolution assez rapide puisque j'ai été titularisée sur les 2 concours que j'ai obtenu (administratif et technique). Et d'un remplacement ponctuel en renfort sur la mission, j'ai conduit le projet jusqu'à son approbation. Ma connaissance du territoire, m'a ensuite poussé à postuler sur le poste de directrice de la structure pour laquelle j'avais été appui technique pendant 6 ans. Il s'agissait d'un rôle nouveau pour moi, très intéressant et pour lequel je suis pleinement investie depuis 8 ans et demi maintenant.

Pourquoi avoir choisi de travailler dans une structure Pays ?

D'abord pour la connaissance que j'en avais en tant qu'appui technique, pour être au cœur de la décision des politiques publiques de planification urbaine, et pour leur taille " humaine ". Pourtant peu connus, les Pays sont des structures souples et dynamiques, en lien direct avec les élus qui représentent le territoire. En y travaillant, j'ai appris l'importance et les valeurs du développement local. Si les enjeux et grands axes politiques fondant le projet de territoire changent peu au sein d'un Pays, les missions varient et se réinventent sans cesse au regard du contexte et de l'actualité. Il faut savoir s'adapter. Travailler pour un pays demande beaucoup d'énergie, mais permet un enrichissement personnel constant.

"Travailler pour un pays demande beaucoup d'énergie, mais permet un enrichissement personnel constant."

A quoi ressemble une journée type de Directrice de Pays ?

Il n'existe pas vraiment de journée type. Elles sont souvent guidées par les échéances administratives (préparation des instances décisionnelles) et la priorisation des dossiers selon leurs actualités. Contrairement au sein de structures plus importantes, la fonction de directrice au PETR s'assimile à un couteau suisse. Il m'arrive d'animer une réunion devant une assemblée de 100 personnes et de faire quelques heures après les courses pour l'équipe ou encore de conduire un camion de déménagement ! Je m'attache à être toujours disponible pour mon équipe et priorise le management permettant une solidarité entre les agents

"Je m'attache à être toujours disponible pour mon équipe et priorise le management permettant une solidarité entre les agents."

Quels sont vos dossiers du moment ?

La révision n°2 de notre SCoT et sa transformation en SCoT valant PCAET (nous avons déjà un PCAET approuvé) ! Le tout dans un calendrier contraint souhaité par mes élus et avec un fil conducteur : l'adaptation au changement climatique, pour lequel nous sommes lauréat d'un AMI de l'ADEME et des Agences de l'eau. De la même manière, je reste attentive à l'actualité des ZAENR, notamment du fait que mon PETR soit membre du Comité régional de l'Energie.

Quelles sont les relations EPCI / Pays sur votre Territoire ?

Elles sont constructives et reposent sur une vraie confiance politique et technique. C'était un de mes objectifs lors de ma prise de poste : renforcer la transversalité entre le PETR et ses EPCI membres afin de garantir une opérationnalité du projet de territoire. C'est pour cela que j'avais impulsé un travail de réseau avec les DGS de mon territoire qui représentent à mon sens un relai d'informations indispensable à la conduite de projets. En parallèle, depuis ce mandat, avec l'aide de ma collègue en charge du GAL (programme LEADER), nous avons mis en place une conférence des Présidents, réunissant une dizaine de fois par an nos présidents de communautés de communes, afin de recueillir leurs priorités politiques et

de s'assurer d'une opérationnalité renforcée. En plus des échelons Présidents et DGS, je pousse mes chargés de missions à renforcer le réseau de leurs homologues en communautés de communes ou communes pôles. Nous avons d'ailleurs organisé en juillet dernier, les 1eres rencontres techniques du PETR : une vraie réussite à renouveler !

Un moment particulièrement marquant de votre carrière ?

Le tournant de mon territoire vers la transition environnementale. C'est une démarche que j'ai impulsé à mon arrivée, sur un territoire peu sensible à cette problématique à l'époque, mais qui s'est aujourd'hui engagé dans l'élaboration d'un SCoT valant PCAET ! L'évolution du poste de conseiller en énergie partagé vers un périmètre d'intervention élargi et des missions revisitées au regard des besoins réels du territoire, en sont une concrétisation opérationnelle. Il a fallu convaincre, trouver des financements que j'ai réussi à décrocher à temps !

Et un moment moins satisfaisant ?

Lorsque, lors des entretiens professionnels avec les agents, je n'arrive pas à satisfaire leurs attentes, notamment du fait des moyens financiers limités et peu attractifs des PETR.

Un avis à partager sur l'évolution des politiques publiques de ces dernières années ?

Des enjeux climatiques qui demandent un changement de modèle radical : il faut du temps pour bien faire les choses en s'appuyant sur les structures locales existantes comme les Pays, et leur donner les moyens. La dynamique est engagée, mais nous n'y sommes pas encore... il ne faut rien lâcher !

Pays Lauragais
Présidence :
Gilbert HEBRARD
4 EPCI
58 communes
110.477 habitants



PRESENTATION PARTENAIRE



AFL est la seule banque française que nous, collectivités locales, détenons à 100 % et qui finance exclusivement l'investissement public local

De la plus petite commune à la grande région, en territoire rural ou urbain, en zone montagne ou littorale, toutes nos collectivités sont concernées. Fonctionnant en circuits-courts, dans une logique 100% coopérative, l'AFL propose des offres bancaires classiques (prêts à moyen long terme, prêts relais, lignes de trésorerie...) pour financer tous types de projets et toutes les collectivités et Pays. A l'AFL, pas de prêts verts, pas de prêts à impact mais des financements au prix le plus compétitif de la part d'une banque responsable.

L'AFL a la capacité d'accompagner financièrement les Pays, dès lors qu'ils deviennent actionnaires de la banque. Prêt moyen-long terme, prêt relai, ligne de trésorerie ... les experts de l'AFL sont à la disposition des Pays pour calibrer leurs demandes d'emprunts et les accompagner dans la démarche d'adhésion. A titre d'exemple, l'AFL a financé un projet de création artistique porté par le PETR Anjou Bleu en janvier 2023. Le PETR Anjou Bleu est actionnaire de l'AFL depuis 2020.

En parallèle, l'AFL peut intervenir en conférence des maires ou en comité syndical pour présenter son appui en ingénierie et son modèle aux élus locaux qui y siègent. C'est ce qui a été organisé par le Pays Vallée du Loir en 2023, aboutissant à l'adhésion de communes du territoire à l'AFL.

Quelques chiffres :

3 nombre de Pays membres de l'AFL - le Pays Anjou Bleu, le Pays du Midi Quercy et le Pays du Grand Libournais

5.000 € : montant du plus petit prêt octroyé par l'AFL

42 ans : durée de prêt la plus longue accordée par l'AFL

85% : nombre de consultations pour lesquelles l'AFL est retenue en 2023



Toutes les informations :
www.agence-france-locale.fr

carte des membres

INTERVIEW ACTEUR



Pierre-Olivier LEFEBVRE

Délégué général, Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Tout d'abord, comment allez-vous ?

Je vais très bien merci, notre travail est complexe mais passionnant. Il relève d'une alchimie entre réflexion, pour améliorer la qualité de vie des habitants âgés, et construction de réponses à tous les niveaux territoriaux, qu'ils soient communaux, intercommunaux, départementaux régionaux ou nationaux. Il faut convaincre que les questions d'âge ou de rapports entre générations doivent être réfléchis. Aujourd'hui, la conception de prendre de l'âge n'est pas la même qu'il y a 20 ou 50 ans. Le critère chronologique comme élément de comparaison doit être interrogé quant à son utilité, ce qu'il faut regarder c'est plutôt l'équilibre entre les générations, la façon dont on a envie de vivre ensemble et ainsi comment construire des réponses adaptées sur les territoires pour que chacun trouve sa place.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Mon parcours est celui d'un autodidacte puisque j'ai quitté les études relativement tôt pour ensuite me former dans les métiers du bâtiment puis dans l'animation. Le concours de la fonction publique en poche, j'ai exercé à l'assistance publique-hôpitaux de Paris, dans beaucoup de centres communaux d'action sociale dans des services d'animation de service de vie sociale d'office de personnes âgées.

En arrivant à Dijon il y a un peu plus de 17 ans, j'ai dirigé les services des établissements pour les personnes âgées (service de domicile accueil de jour, service social et gérontologique...). Après un passage par la vie publique en tant que maire d'une commune de 1800 habitants, j'intègre le cabinet du maire de Dijon et c'est à ce moment-là que l'on va me proposer de mettre en place la démarche "villes Amies de aînés" puis la création du réseau francophone. De 6 collectivités membres au départ nous comptons aujourd'hui près de 320 territoires ou organismes engagés. Cela signifie que près de 24.000.000 d'habitants vivent sur un territoire "ami des aînés". Pour mes 50 ans, j'ai décroché un master en sociologie et c'est aussi la preuve que l'on est en capacité à tout âge d'apprendre ou de se développer, j'ai également la chance d'habiter dans un habitat inclusif avec des personnes âgées appelé un "Village bleu". Je lie les travaux pratiques au quotidien à la réflexion et les missions que je porte qui sont de convaincre les collectivités et les et les décideurs nationaux que le vieillissement peut être une belle chance.

"Je lie les travaux pratiques au quotidien à la réflexion et les missions que je porte qui sont de convaincre les collectivités et les et les décideurs nationaux que le vieillissement peut être une belle chance."

Vous dirigez RFVAA depuis son origine, quelles en sont les missions ?

Nous avons 3 axes de travail : soutenir et promouvoir l'implication des territoires autour des enjeux de la longévité à travers l'accompagnement, le fonds d'actions territoire innovant senior et des subventions qu'on donne aux collectivités grâce à un financement CNSA et Banque des territoires. Le 2e axe c'est la valorisation des territoires engagés dans leur dynamique et de montrer ce qui fonctionne bien à travers le concours, à travers le label "ami des aînés", une évaluation de la progression des territoires, à travers des fiches retours d'expérience de la façon dont les Territoires mettent en œuvre des actions pour améliorer l'accès à la culture ou l'accès à la mobilité, le parcours résidentiel. Cette "bourse à bonne idée" permet aussi aux territoires de pas repartir de zéro. Enfin, le 3e axe consiste à apporter un niveau d'expertise au service du défi démographique, que nous déployons à travers des événements, à travers des guides, des fascicules des outils méthodologiques, par exemple on a développé des outils pour faire un diagnostic de territoire à destination des villes et communes. Nous soutenons également les démarches participatives avec la mise en place de guide et de kits de communication pour mobiliser les habitants mais aussi des voyages d'études qui rassemblent et favorisent la réflexion collective.

Quels sont les liens qu'entretiennent vos réseaux respectifs ?

Il y a une relation de proximité de confiance avec ANPP - Territoires de projet et ses élus. Nos structures ont en commun la transversalité des sujets dans une optique de soutenir le développement local pour et les projets de territoire, qu'ils soient à l'échelle d'un bassin de vie ou sur des thématiques comme les nôtres, on doit allier les acteurs de proximité qui soient les habitants eux-mêmes qui soient les professionnels et qui soient les élus et je pense que c'est sûrement cela qui nous rassemble en premier lieu. Ce qui nous lie c'est que la question du vieillissement, de la longévité et aussi la possibilité d'être un vecteur pour changer les regards des porteurs de projets des Pays et des PETR et intégrer la question du vieillissement dans les missions de développement du territoire au sens large.

Les habitants âgés sont des citoyens à part entière qui veulent résider sur leur territoire et il faut intégrer les nuances existantes au sein de cette part importante de la population qu'on ne peut pas mettre de côté.

"Les habitants âgés sont des citoyens à part entière qui veulent résider sur leur territoire et [...] qu'on ne peut pas mettre de côté."

Quelles synergies et positions communes entre vos deux associations ?

Nous pourrions sans doute aller plus loin dans nos synergies en formant des acteurs en commun sur certains sujets, en croisant nos interventions sur chacun de nos réseaux. Nous commençons déjà à le faire lors de nos événements et je pense que nous sommes sur la bonne voie !

Auriez-vous une réflexion à nous partager sur l'évolution du développement local de ces dernières années ?

Nous avançons avec lenteur et je pense qu'il faut être vigilant à ne pas confondre la question du vieillissement et la question de la perte d'autonomie, car elle n'est pas systématique en fin de parcours. Il faut arriver à construire un repère positif, avec l'idée que les personnes âgées ont beaucoup de potentiel et des projets pour demain. Il faut intégrer les retraités dans les projets de territoire.



Plus d'informations : [Villes Amies des Aînés >>](#)

MOBILITES

Mobilité et Territoires

Le 6 février dernier se tenait la cinquième journée d'étude du **programme AcoTE**, dans le territoire du PÉTR du Pays de Bray en Seine-Maritime. Cette journée organisée en partenariat avec le territoire et avec l'appui du programme AcoTE, a permis de réunir les élus du PÉTR, des techniciens et des acteurs de la mobilité du territoire, autour d'enjeux de mobilités durables. Cet événement intitulé "**Assises de la mobilité**", a été rythmé par des interventions d'acteurs au national, à l'image de la présentation du programme AcoTE, d'une intervention de la cellule **France Mobilités** de la **région Normandie**, ou encore de la **DDTM 76**.

Ces présentations ont permis de rappeler le cadre global, et d'évoquer les aides financières envisageables pour les collectivités afin de **financer des actions de mobilité** : Fonds vert, aides de l'ADEME, ou encore les CEE. Des acteurs du territoire ont également pu témoigner, à l'image de **AutoSages**, une association qui œuvre pour le transport solidaire sur le territoire, ou l'ANBDD, l'Association Normandie pour la Biodiversité et le Développement durable.

Enfin, une intervention de la **Communauté de communes Collines du Perche Normand** a permis d'évoquer les questions de stratégie et de planification à travers le PdMS notamment. Le Président du **PÉTR du Pays de Bray**, **Eric PICARD**, Maire de Gournay-en-Bray, a ouvert et conclut la séquence en rappelant que le territoire fondait beaucoup d'espoirs sur le programme AcoTE, afin d'apporter des solutions de mobilités durables aux habitants.

Plan national covoiturage

14 mesures

150 millions d'euros par an de 2023 à 2027

21.815 trajets quotidiens en moyenne en 2022
= 105 tonnes de CO2 évitées quotidiennement

39.467 trajets en 2023
= 190 tonnes de CO2 évitées quotidiennement

229 projets sur le territoire national
300 collectivités financés par les crédits du Fonds vert

<https://observatoire.covoiturage.gouv.fr/actualites/publication-de-la-feuille-de-route-connaissance-du-covoiturage/>



contact@acote-covoiturage.fr
www.acote-covoiturage.fr

JURIDIQUE

.....

VOS QUESTIONS, NOS REPONSES...

Rubrique réalisée par Michael RESTIER, Directeur ANPP - Territoires de projet,
Anne GARDERE & Delphine TARDIEU, Avocates au Barreau de Lyon

Délibérations "sur table" : à éviter absolument !

Couramment pratiquée, et parfois inscrite expressément dans le règlement intérieur de l'organe délibérant des collectivités et structures intercommunales, la délibération dite "sur table" présente des risques juridiques non négligeables, d'autant plus dans les cas où l'acte a pour objet des décisions ne relevant pas de la gestion courante de la structure.

Cette délibération est un acte présenté uniquement au cours de la séance de l'organe délibérant (ou du bureau), sans avoir été mentionné à l'ordre du jour et / ou avoir fait l'objet d'une note de synthèse. Dans ce cas, le risque, en cas de recours contentieux, est que le juge procède à l'annulation de la délibération, pour violation du droit à l'information des conseillers, au motif qu'elle n'aura pas été mentionnée à l'ordre du jour, ou rattachée artificiellement à ce dernier (se méfier également, à ce titre, des "questions diverses", in fine de l'ordre du jour), ou adressée hors le délai légal de 5 jours francs de la convocation applicable à tous les EPCI, syndicats mixtes, PETR et pôles métropolitains (articles L. 5211-1 >> et L. 2121-12 du CGCT >>). Rappelons que le fait de prévoir la délibération "sur table" dans le règlement intérieur ou l'assentiment unanime des conseillers à cette pratique, ou encore le recours à la notion d'urgence (sur laquelle le conseil doit délibérer, mais qui est très restrictivement entendue par le juge) ne permet pas de régulariser cette pratique, à éviter absolument dans un souci de sécurité juridique (CE, 23/11/2016, n° 398651 >>, CE, 11/05/2016, 398915 >>).



Fusion de syndicats mixtes ou de PETR, attention deux procédures !

Sans entrer dans le détail des textes en vigueur, en cas de fusion de syndicats mixtes ou de PETR, deux procédures sont prévues par le CGCT. L'une est incluse dans la partie du CGCT relative aux syndicats mixtes fermés (article L. 5711-2 du CGCT >>) et renvoie aux dispositions applicables à la procédure de fusion des EPCI. L'autre est insérée dans la partie du CGCT relative aux syndicats de communes, et vise expressément, non seulement les syndicats de communes, mais également les syndicats mixtes, d'ailleurs "ouverts" ou "fermés" (article L. 5212-27 du CGCT >>).

Au-delà de la question du champ d'application des procédures, attention, car le processus suivi dans les 2 procédures n'est pas exactement similaire, notamment du point de vue de l'exigence d'un "rapport explicatif et d'une étude d'impact budgétaire et fiscal". Pour autant, le juge a précisé que "l'intention du législateur était de faciliter la recomposition des structures intercommunales et de permettre de recourir plus largement, pour les syndicats de communes et les syndicats mixtes, ouverts ou fermés, aux mécanismes de fusion, de dissolution ou de substitution...", ces deux procédures de fusion n'étant pas exclusives l'une de l'autre (TA Bordeaux 20 juillet 2022, n° 2106356 >>). L'une ou l'autre des deux procédures pourraient donc être mises en œuvre, même si ce jugement reste à prendre avec prudence, car il reste à confirmer par la CAA ou le Conseil d'État.

ENQUETE

PCAET

Huit ans après leur lancement et six après l'abaissement du statut d'obligé aux intercommunalités de plus de 20.000 habitants, le **PCAET** reste un outil en cours d'appropriation. Si une majorité des obligés ont effectivement adopté leur plan, nombreux sont ceux qui en sont toujours au stade de l'élaboration.

Parmi ces démarches, **42 sont portées par des Territoires de projet**, sans compter celles qui les associent à des degrés divers. Ils s'y engagent pleinement, non seulement sur l'élaboration et l'animation, mais aussi sur la maîtrise d'ouvrage. S'appuyant sur leur expertise en matière de concertation et sur leur connaissance fine du territoire, ils mobilisent ses acteurs dans la **co-construction de l'outil de planification**. La transversalité du PCAET fait écho au projet de territoire et au multiples dispositifs portés par les Pays.

La mutualisation du PCAET sur le périmètre par essence pluri-EPCI du PETR induit un effet levier en termes de cohérence de l'action, de cohésion territoriale et d'impacts. Pourtant, certains élus continuent de se questionner sur leur capacité et la nécessité de l'action à leur niveau, bien que l'action cumulative des collectivités soit la pierre angulaire de l'impact global autant que de la stratégie nationale en la matière.

La démarche PCAET ne se limite pas à la lutte contre le dérèglement du climat, mais propose également **d'orienter l'action publique** vers l'adaptation à ses effets "déjà là" ou à venir dans un avenir proche. Cet axe comporte une nécessaire dimension **prospective, stratégique et concertée**.



[Découvrez l'enquête >>](#)

ANPP

TERRITOIRES DE PROJET

268 Territoires et la moitié des Régions métropolitaines

Représenter

- > les **Territoires** auprès des pouvoirs publics, des Ministères, des Agences de l'État, des parlementaires (Assemblée nationale, Sénat, CESE et Parlement européen), mais également de grands opérateurs privés
- > les **Territoires** auprès de tout acteur du développement local public ou privé
- > les **Territoires** de projet à l'occasion de la trentaine d'auditions parlementaires et institutionnelles 2022

Animer

- > le **Réseau des Territoires de projet et partenaires** : Clubs, Commissions, Webinaires "Les Vendredis territoriaux"
- > les **Rencontres nationales** (EGPP ou RTPP) favorisent les échanges d'information et bonnes pratiques entre acteurs du développement local

Accompagner

- > les **Territoires de projet** dans la définition de leur **projet de territoire**, en produisant des notes d'informations, des décryptages législatifs et réglementaires, et en proposant des outils méthodologiques
- > les **Territoires de projet** par des réponses personnalisées aux questions juridiques, d'études et d'enquêtes menées auprès des territoires ou encore d'un Webmagazine, et par l'animation de réseaux sociaux, et d'un site Internet

Pour adhérer >>

Une équipe dédiée

Une gouvernance composée de 36 membres, présidée par Josiane CORNELOUP, une équipe de 5 agents, dirigée par Michael RESTIER, sont à votre écoute et pleinement mobilisées pour les Territoires de projet



Dans ce numéro, focus sur **Martine BOUTILLAT**, membre du CA ANPP - Territoires de projet et Présidente de la Commission "Cadre de vie" Vice-présidente du Conseil départemental de la Marne Présidente du Pays d'Épernay Terres de Champagne (3 EPCI, 84.700 habitants), Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne, Adjointe au Maire de la commune de Chouilly (51) Cheffe d'entreprise dans le domaine de la viticulture

PARTENAIRES

Partenaires institutionnels



Fédérations d'élus



Partenaires privés



Partenaires médias



Partenaires locaux

